

DELIBERATION N° 2017/478

Relative à la fixation du taux des centimes additionnels à compter de l'année 2018 de la Ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 27 décembre 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU les articles 871 à 875 du code territorial des impôts,

VU la délibération n° 144 du 27 décembre 2005 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, modifiant les limites des centimes additionnels perçus par les communes,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/100 du 20 novembre 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 13 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, et ce jusqu'à modification par une délibération communale, les montants des centimes additionnels, dans la limite maximum de :

- Contribution des patentes 60 centimes
- Droits de licence 60 centimes
- Contribution foncière des propriétés bâties et non bâties 60 centimes

ARTICLE 2 /

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, et ce jusqu'à modification par une délibération municipale, les montants des centimes additionnels, aux taux non modulables, suivants :

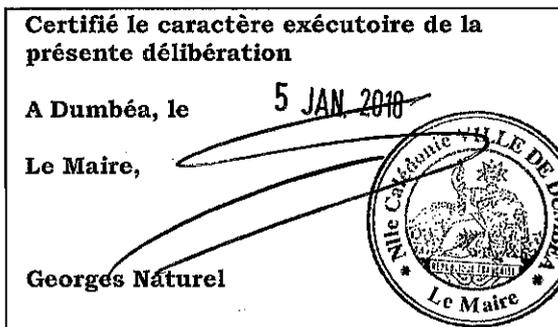
- Droits d'enregistrement 30 centimes
- Impôt sur le revenu des valeurs mobilières 25 centimes

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

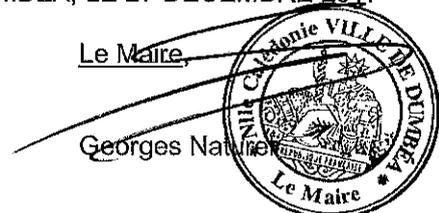
Le Maire et le Trésorier de la Province sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 DECEMBRE 2017



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- AFFICHAGE - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18